

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

N° 22 /19

SEANCE DU 11 juillet 2022

Membre en Exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 0
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 22 juin 2022.

Membres présents à la séance : Mmes MM. ANDRE Bérengère, ARTERO Véronique, BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOU CART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Publiée sur le site
internet de la commune
le : 27/07/2022

Absent ou excusé : Valérie BLANC, Patricia VERDET.

Secrétaire : Benoît BILLET

Objet : Projet de centrale photovoltaïque – Autorisation de défrichement parcelle B 836

Dans le cadre du projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la parcelle cadastrée B 836 (ancienne décharge « Sur Fleurin »), Monsieur le maire rappelle au conseil municipal :

- La délibération n°20-60 du 28 septembre 2020 autorisant la société RENESOLAPOW ER à mener une étude de projet,
- La délibération n° 21-32 du 27 septembre 2021 approuvant les termes de la promesse de bail et du bail emphytéotique rédigés par Maître URVOY (notaire à Lyon) et l'autorisant à signer les documents s'y rapportant,
- La délibération n° 22-18 du 11 juillet 2022 autorisant le portage d'une Servitude d'Utilité Publique (SUP) sur la parcelle cadastrée B 836,

Monsieur le maire rappelle la présentation de l'état d'avancement du projet réalisée ce jour en début de séance par la société RENESOLAPOW ER et la nécessité d'autoriser la société RP7 à demander une autorisation de défrichement pour la parcelle cadastrée B 836 d'une surface de 02 ha 32 a 10 ca.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à 12 voies pour,

- ⇒ Autorise la société RP7 à faire une demande de défrichement pour la parcelle cadastrée B 836, propriété de la commune d'Injoux-Génissiat,
- ⇒ Autorise le maire à signer tous les documents administratifs relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le Secrétaire,



Benoît BILLET

Le Maire



Denis MOSSAZ